

Concours 2025



Inscription

Elle doit être présentée sur la **Fiche d'inscription** délivrée au stand LSC au plus tard à 22h la veille de l'épreuve.

Les participants s'inscrivent pour un passage par catégorie, en **Soliste** ou **Petite Formation**.

Un musicien ayant déjà été vainqueur du concours soliste ne pourra pas se représenter au même concours (place aux copains !). Il en est de même pour les formations déjà lauréates du premier prix dans le passé.

Catégorie

Soliste

Vielle à roue ou **Cornemuse** (quel que soit leur type).

Petite Formation

Sont acceptés les **ensembles de 2 à 4 musiciens**.

Chaque groupe doit comporter au moins un instrument traditionnel :

- *Cornemuse,*
- *Vielle à roue,*
- *Violon,*
- *Accordéon diatonique,*

Tout autre instrument acoustique/électroacoustique peut venir compléter l'ensemble.

Un musicien ne pourra se présenter qu'avec une seule formation.

Epreuves

Celles-ci sont publiques et se déroulent à **La Pommeraie** :

- **Soliste – Samedi 12 juillet 11h00,**
- **Formation – Dimanche 13 juillet 11h00.**

Elles consistent en l'exécution de **deux morceaux d'ambiance** et de **rythmes différents**. La durée totale de la prestation complète n'excède pas **six minutes**. Tout dépassement excessif est pénalisant.

L'épreuve se déroulant en acoustique, le choix du mode de jeu devra permettre de porter le son jusqu'à l'oreille de l'auditeur. Aucune amplification ne sera possible.

Le concurrent devra se présenter sur scène avec son instrument préalablement accordé. Il indiquera le titre et l'origine des airs interprétés (compositeur et/ou aire géographique).

Jury

Composé de quatre membres, il désigne les lauréats de chaque catégorie et les proclame « **Maîtres Sonneurs** ».

Les critères d'appréciation prennent notamment en compte le choix des morceaux, la maîtrise technique, la cadence rythmique, la justesse, la qualité et l'originalité de l'interprétation, la sensibilité.

Pour le concours des *Petites Formations* s'ajoutent le jeu d'ensemble, la complicité, la cohésion....

Résultats

Ceux-ci sont proclamés **le jour même** de chaque concours, à **15h30**, à **La Pommeraie**. Les concurrents doivent être présent à l'annonce des résultats.

Les prix attribués pour les solistes sont les suivants :

	Soliste
<i>1^{er} Prix</i>	120 € + Passage sur la <i>Grande Scène</i> le soir même
<i>2^e Prix</i>	90 €
<i>3^e Prix</i>	Panier Garni
<i>Prix du public</i>	<i>Une entrée concert pour LSC 2025</i>

Le prix attribués pour les petites formations sont les suivants :

	Formation
<i>1^{er} Prix</i>	5 jours d'accompagnement artistique au Café Charbon – SMAC de Nevers + Passage sur la <i>Grande Scène</i> le soir même
<i>2^e Prix</i>	100 €
<i>3^e Prix</i>	Panier Garni
<i>Prix du public</i>	<i>Une entrée concert par personne pour LSC 2025</i>

Les décisions du jury sont sans appel. Le jury se réserve le droit de ne pas décerner de 1^{er} Prix.

Tout lauréat s'engage à participer la publication des résultats. Les *1^{ers} Prix* sont invités à se produire sur la *Grande Scène* en ouverture du concert du soir, en reproduisant la prestation qui leur aura permis de gagner le concours.